

## **SEANCE DU 7 novembre 2022 A 19H30**

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

**Etaient présents** : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, Mme Sophie NICOLAS, M. Joël ARNAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Adrien BERTON, M. Vincent PARAT, M. Jérôme ROY, M. Thierry LARCHER, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL (arrivée à 20h20).

**Etaient excusés** : M. François BASSET-CHERCOT, M. Mathieu MERER,

**Secrétaire de séance** : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

### **• Approbation du conseil municipal du 17/10/2022**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 17 octobre 2022.

### **• Projet de bail antenne 4 G – Bouygues Telecom**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un relais de téléphonie mobile pas la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES.

Ce relais serait composé de :

- D'un pylône treillis destiné à recevoir des antennes
- D'armoires techniques
- D'une clôture

Il serait implanté sur la parcelle communale cadastrée section ZM numéro 100

Le loyer annuel lié à l'occupation du terrain est fixé à 500 euros net.

Après avoir pris connaissance de ce dossier, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, des présents et représentés :

- émet un avis favorable sur les termes du bail à intervenir entre CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES et la commune de Parçay-sur-Vienne.

### **• Location local CCTVV**

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de location émanant d'une professionnelle souhaitant connaître le montant du loyer de la partie « salon de coiffure » des locaux de la cour de Laiterie.

Le conseil municipal propose un montant de loyer à 250 € par mois. Monsieur le Maire ajoute que la location sera possible qu'à partir du 01/01/2023 après l'éventuelle reprise des locaux actuellement sous la compétence de la CCTVV.

Par ailleurs, Monsieur Baron annonce que le matériel professionnel présent dans les locaux de l'ancienne boulangerie, faute de repreneur, restera sur place. Il ajoute que le nettoyage des locaux par la CCTVV aura lieu la semaine prochaine.

- **Point city stade**

Monsieur le Maire annonce que la subvention DETR n'a définitivement pas été obtenue pour le projet du city stade.

Il rappelle que les subventions déjà attribuées sont celles de l'ANS valable jusqu'au 07 juin 2023 et de la région dans le cadre du CRST qui arrivera à terme en 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis concernant la suite du projet. Le conseil municipal serait d'avis de réaliser le projet partiellement dans un premier temps : les travaux de terrassement et l'implantation du terrain de jeux. Après discussion, le conseil municipal se prononcera sur la poursuite du projet selon le montant des nouveaux devis jeux et terrassement que va demander Monsieur le Maire.

- **Point Loyer**

Monsieur le Maire informe que 2 locataires accumulent 5 loyers de retard et ajoute que le Trésor public leur a déjà envoyé des relances.

Le conseil municipal évoque les problèmes rencontrés avec le Trésor public dans le traitement des dossiers (retard d'envoi des factures, envois de plusieurs mois de loyers en même temps, retard de traitement dans les règlements...).

Concernant les retards de paiements de loyers, le conseil municipal demande à ce que les locataires concernées soient contacté. Monsieur Baron dit qu'il va s'en occuper.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que

- d'autres locataires doivent aussi quelques loyers,
- le logement « école des filles » a bien été raccordé en gaz
- le logement situé au 18bis rue du 8 mai 1945 a reçu une demande de location,
- 2 dossiers de location ont été sélectionnés et sont en étude pour le logement « presbytère ».

- **Point agent technique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent technique est en arrêt maladie suite à une chute. Il n'est pas remplacé, son binôme gère la charge de travail qui est convenable pour une seule personne pour le moment. Pour les travaux qui nécessiteront deux agents, il conviendra d'aviser.

- **Questions diverses**

### **Rampe de mise à l'eau Chemin de la grève**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la rampe de mise à l'eau sont terminés. Il ajoute que le résultat est propre et bien aménagé et qu'il restera à charge de la commune l'entretien et l'aménagement des abords (poubelles, aire de pique-nique éventuelle...).

## **Congrès des Maire d'Indre et Loire**

Le Congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le 07/12/2022 de 8h à 17h au Vinci à Tours. Monsieur le Maire demande aux intéressés de se faire connaître pour les inscriptions. Mme Magali TETRAULT se propose.

### **Loyer boulangerie**

Monsieur Baron demande l'avis du conseil municipal concernant le montant du loyer à proposer pour l'ancienne boulangerie afin de pouvoir mettre l'annonce de location sur SOS Village et la chambre des commerces. Le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 350 €.

### **Stade de foot**

M. Berton déclare que les lumières du stade sont souvent allumées alors que personne n'est dessus. Monsieur Arnault dit qu'il en parlera en réunion AFB mercredi.

### **Ordures Ménagères**

Un administré a demandé à Monsieur le Maire un aménagement de l'emplacement des containers à poubelles aux Chillaudières. Le conseil municipal décide de ne pas aménager cet emplacement car il n'y en a pas nécessité.

*(20h20 - Arrivée de M. Loïc de la Porte du Theil)*

### **Prix de l'électricité et du gaz**

Mme Sophie Nicolas explique que des mesures nationales ont été annoncées pour parer à l'augmentation du coût de l'énergie mais qu'aucun décret n'est encore parut, en effet des compensations de l'état pourraient être possibles. Concernant la demande du conseil municipal sur la réduction des temps d'éclairage public. Elle s'est renseignée auprès du SIEIL et explique que pour une réduction d'éclairage public d'une heure l'économie serait de 600 € et pour deux heures de 1080 €. Elle ajoute qu'il lui a été suggéré d'éviter de le mettre en place sur les grands axes ou endroits dangereux. Le conseil municipal est favorable à la réduction des horaires d'éclairage public, dans un souci d'économie d'énergie. Une décision sera prise en prochaine séance.

Concernant la fourniture de gaz, elle est gérée dans le cadre de la concession Soregie pour laquelle nous sommes dans l'attente des tarifs 2023.

Le conseil s'est clôturé à 20h40